JOURNAL OFFICIEL

DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MÉMORIAL B

N° 1178 du 3 avril 2017

Arrêté ministériel du 20 mars 2017 portant agrément de la personne physique Madame Coraline HUBERMONT comme organisateur de cours de formation professionnelle continue.

Le Ministre de l'Education nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse,

Vu le Code du travail, notamment son article L.542-2.

Arrête:

Art. 1er.
La personne physique Madame Coraline HUBERMONT est agréée pour organiser des cours de formation professionnelle continue.

Art. 2.
Le présent arrêté ministériel sera publié au Mémorial B.

Luxembourg, le 20 mars 2017.

Le Ministre de l'Education nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse,
Claude Meisch